

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu les articles L 2542-1 et 2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles du Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et R 411-9,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de la cérémonie de la Victoire le **jeudi 7 mai 2026 à 19h00, place de la Mairie,**

ARRÊTÉ :

Article 1er : La rue Baldung Grien sera barrée entre la rue des Pierres et le carrefour rue des Fossés/rue du Petit Village

Article 2 : Ces dispositions prennent effet le **jeudi 7 mai 2026 de 18h30 à 20h00**
Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur la place de la Mairie de 18h30 à 20h00
La circulation sera assurée par le personnel communal.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA WANTZENAU,
- Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- Le chef de section des Sapeurs Pompiers de WEYERSHEIM

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 08 avril 2026
La Présidente,

Sylvie ROEHLI

